

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

DÉCEMBRE 2004 N° 115

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Faites la fête sans déboires

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas. Un bon repas arrosé d'un petit verre de vin, des décorations, quelques fusées,... forment les ingrédients d'une fête réussie. Il ne faut cependant pas oublier que la période des fêtes comporte aussi de multiples dangers. Risque d'incendie à cause des bougies, intoxication alimentaire, problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogues, conduite en état d'ivresse, brûlures dues à un feu d'artifice qui a mal tourné,...

Comment faire la fête sans connaître de déboires ? Notre dossier vous propose de nombreux conseils pour passer les fêtes de fin d'année en toute sécurité. Pour que ce soit vraiment la fête...

Notre dossier
"FAITES LA FÊTE SANS DÉBOIRES"
en pages 5 à 7

**Le juge de paix,
un juge proche du citoyen**

Page 3

**Quelques rappels en matière
de propreté**

Page 4

**Du 10 au 12 décembre :
Marché de Noël**



Page 11

**Culture :
un programme bien rempli**

Page 12 et 13



Paix, amour, espérance, confiance

Comme en chaque début de fin d'année, nous subissons tous, avec plus ou moins de fatalisme, une avalanche publicitaire. Cette fois-ci, les publicités se font interrogatives ! Peut-on fêter Noël sans un caramel enrobé de chocolat ? Oseriez-vous lui offrir un repas de Nouvel An sans champagne ? On sent bien dans la question que l'interrogateur a déjà la réponse, mais qu'il voudrait surtout que nous aussi nous nous rallions à ce qu'il pense être une évidence.

Et pourtant ...

Sincèrement, oui, on peut fêter Noël sans friandise collante et mauvaise pour les dents. Il y a même des chrétiens qui fêtent Noël par conviction religieuse, figurez-vous ! Et il y a vraiment moyen de faire une fête d'enfer avec les copains à la nouvelle année sans boire une seule goutte d'alcool !

Ceci dit, un bonbon, c'est bon. Et pour ceux qui aiment ça, le champagne est un breuvage agréable. Mais, comme en tout, il faut raison garder. Et à la fin de l'année, certains essaient adroitement de nous faire perdre la raison.

Fêtons Noël, avec enthousiasme, avec nos proches. Mais en nous rappelant, au-delà des convictions religieuses, que dans notre tradition occidentale, c'est la fête de la paix et de l'amour ! Fêtons le Nouvel An avec joie, en ne perdant pas de vue que le meilleur moment de la soirée, c'est quand même celui où nous nous souhaitons les uns aux autres des choses positives. Le Nouvel An, c'est finalement la fête de l'espérance et de la confiance en l'avenir.

Paix, amour, espérance, confiance, ... Ce sont peut-être les choses dont notre monde a le plus besoin aujourd'hui. Dont nous avons le plus besoin ! Dommage que l'on ne voie pas cela sur les panneaux publicitaires...

Hervé Doyen, votre bourgmestre

Conseil communal

Revenons sur le conseil communal du 27 octobre dernier. L'ordre du jour déposé sur la table des conseillers était long de 35 points. Voici ceux qui ont retenu notre attention.

PLUS DE SÉCURITÉ AUX LOGEMENTS SOCIAUX. Dans le cadre du contrat de prévention liant la commune à la Région de Bruxelles-Capitale, un quatrième subside a été octroyé à Jette pour des projets de sécurisation de logements sociaux, conformément à l'arrêté gouvernemental du 19/02/2004. Les conseillers ont donc accepté cette manne financière et ont décidé de l'attribuer à la sécurisation des Résidences Florair n°1 à 4, situées avenue Guillaume Degreeef, ainsi qu'aux Résidences Essegheem situées rue Jules Lahaye. Le Foyer Jettois a été chargé de la réalisation des travaux. Ceux-ci ont essentiellement pour objet d'installer un réseau de caméras vidéo de surveillance aux entrées des bâtiments et des garages collectifs.

ZONE DE LIVRAISON. Les conseillers communaux ont également marqué leur accord concernant la création d'une zone de livraison entre les numéros 1 et 3 de la rue Henri Werrie. Le stationnement est interdit sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi entre 8h et 16h. Une signalisation ainsi qu'un marquage au sol ont été aménagés afin de délimiter cette zone de manière claire et distincte. Cette mesure a pour but de fluidifier le trafic lors de réception ou de chargement de marchandises.

STATIONNEMENT BILATÉRAL PERMANENT. Les conseillers ont abrogé la zone de stationnement alternatif rue de Moranville. Une zone de stationnement exclusivement réservée aux voitures a été aménagée du côté pair de la rue, entre les rues Longtin et Herreweghe, et du côté impair, entre la rue Herreweghe et l'avenue Carton de Wiart. Cette disposition a pour objectif d'accroître les possibilités de stationnement tout en maintenant la fluidité de la circulation. Une large ligne continue de couleur blanche ainsi que des panneaux routiers délimitent ces nouvelles zones de stationnement.

A noter...

La prochaine séance du conseil communal, consacrée à l'examen du budget 2005 de la commune, est fixée au **mercredi 22 décembre 2004 à 19h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal. L'ordre du jour de chaque séance est disponible sur le site www.jette.be une semaine environ avant la date du conseil.

Les seniors et leur carte d'identité

Depuis novembre 2001, un arrêté royal prévoit que la carte d'identité des personnes âgées de 75 ans et plus a une durée de validité illimitée. Aucune procédure automatique de renouvellement n'est dès lors entamée par les administrations communales. Le remplacement de la carte d'identité reste toutefois indispensable dans certains cas (déménagement vers une autre commune ; photo non ressemblante ; perte, vol ou détérioration de la carte ; réinscription suite à une radiation d'office ; ...).

Cette mesure a pour but de simplifier la vie des personnes âgées. Elle a cependant une conséquence dont se seraient bien passées les personnes qui ont vécu cette mé-

aventure : certains pays comme la Turquie, refusent sur leur territoire les citoyens dont la carte d'identité ne mentionne pas de date de fin de validité.

Avant d'entreprendre un voyage à l'étranger, les personnes de 75 ans et plus sont donc invitées à se procurer un passeport ou une carte d'identité provisoire (valable éventuellement pour la durée du séjour).

A noter que la carte d'identité électronique qui sera progressivement introduite dès la fin 2004 aura une durée de validité de 5 ans, y compris pour les seniors.

Pour tout renseignement : service communal de la Démographie - tél. 02/423.12.52

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie 18-20
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaires des services communaux

Services Population, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h

Service Etat civil : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h à 19h

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

Sauf Chômage : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00

- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette

Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette

Tél.: 02/421.70.90/91

Permanence du bourgmestre Hervé Doyen

Depuis le mois d'octobre, la permanence du bourgmestre Hervé Doyen a lieu tous les lundis de 11h à 12h30, en lieu et place du vendredi. Le bourgmestre reçoit les visiteurs dans son bureau du centre administratif (rue Henri Werrie 18-20 - 1er étage - tél. 02/423.12.05).

Le congé d'assistance plus accessible

La procédure d'obtention d'une interruption de carrière pour soigner un membre de la famille a été simplifiée et accélérée. Jusqu'à présent, un délai de deux mois était nécessaire entre la demande et l'obtention d'un congé d'assistance. Cette situation n'allait pas sans poser des problèmes pratiques. La demande sera désormais traitée endéans les sept jours.

La maladie et les accidents ne sont pas prévisibles. On comprend dès lors aisément qu'un délai d'attente de deux mois laissait le

travailleur dans l'embarras. Toute personne qui introduit une demande aujourd'hui verra son congé d'assistance débuter dans une semaine. L'employeur a toutefois la possibilité de postposer le début du congé de sept jours supplémentaires. De plus en plus de Belges ont recours au congé d'assistance. Début 2004, 2.500 demandes étaient introduites par mois. Depuis, ce nombre est passé à 3.500.

En quoi consiste le congé d'assistance ? Les travailleurs ont le droit d'apporter une

assistance à un membre de leur famille gravement malade. Ils peuvent prendre jusqu'à 12 mois de congé d'assistance et bénéficient pour ce faire d'une prime d'interruption de 558,34 EUR (montant brut) en cas d'interruption complète ou d'un montant proportionnel en cas de prestations réduites. Cette prime est octroyée par l'ONEm.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'Office national de l'Emploi (ONEm) sur le site www.onem.fgov.be.

CADRE DE VIE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec le service de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

**Le juge de paix,
un juge proche du citoyen**

Votre conjoint est parfois violent ? Vous avez des problèmes avec votre locataire ou avec votre propriétaire ? Vous ne parvenez plus à rembourser votre prêt ? Vous vous disputez continuellement avec votre voisin ? Votre entrepreneur n'a pas travaillé correctement ? Vous avez prêté une petite somme d'argent à un ami et celui-ci ne veut pas vous la rembourser ? Autant de problèmes qui peuvent parfois aboutir à des situations dramatiques, mais qui sont vécus au quotidien par certains ménages. Bien souvent, on a l'impression de se retrouver dans une impasse. Pourtant, une instance judiciaire proche de chez vous peut vous aider à résoudre ces conflits.

En effet, le juge de paix est l'interlocuteur privilégié pour résoudre bon nombre de litiges et de conflits émaillant le quotidien des citoyens. Il essaye de donner une réponse à dimension humaine à vos soucis, de préférence en concertation avec les parties. On parlera de conciliation. Cependant, la justice de paix est une juridiction civile, on n'y traite donc pas d'affaires pénales (délit, crime, etc...).

La Belgique compte 187 justices de paix, proximité oblige. Il y en a une par canton judiciaire. À Jette, elle se situe dans l'Hôtel communal, place Cardinal Mercier. La justice de paix comprend le greffe, service judiciaire composé d'un greffier et de ses adjoints. Ce service collabore étroitement avec le juge dans toutes les tâches administratives inhérentes au bon fonctionnement de la justice de paix, en ce compris l'exécution des travaux de justice et l'information au

public. En outre, le greffe ne donne aucun avis ni conseil concernant une situation ou un litige, ce domaine étant exclusivement réservé au juge au cours d'un entretien ou d'une conciliation.

La liste complète des compétences du juge de paix figure dans le Code judiciaire, en particulier aux articles 590 et suivants. Nous en avons extrait les principaux points, qui se répartissent en deux catégories :

1) Quelle que soit l'estimation du montant du litige:

- contestations en matière de bail/louage ordinaire, de logement, de commerce.
- expulsions de lieux occupés sans droit ni titre.
- contestations ayant pour objet l'usage, la jouissance, l'entretien, la conservation ou l'administration en commun d'immeubles à appartements.
- contestations relatives aux servitudes (droits de passage).
- querelles de voisinage.
- contestations concernant la révision d'une pension alimentaire après divorce.
- contestations relatives aux petites successions.
- contestations relatives aux contrats de crédit et aux cessions de rémunération.
- désignations d'administrateurs provisoires chargés de s'occuper de personnes incapables de gérer leurs biens.
- prise en charge obligatoire de personnes malades mentales (internement

et/ou modalité de séjour).

- demandes de mesures provisoires entre époux/cohabitants légaux et de pensions alimentaires provisoires avant le divorce.

- tutelle et adoption (conseil de famille pour un mineur).

- etc ...

2) Toutes les demandes d'un montant inférieur à 1860 EUR. La principale exception étant les contestations entre travailleurs et employeurs.

Si les tentatives pour régler une contestation par la discussion restent vaines et que les lettres recommandées n'offrent pas davantage de solution, il vous reste la possibilité de demander une conciliation entre les parties avant d'intenter véritablement un procès. Celle-ci présente l'avantage d'éviter une procédure longue et coûteuse. Elle constitue souvent la solution la plus intéressante pour tout le monde. En effet, la conciliation est gratuite et s'effectue sans formalité. De par la nature spécifique de cette démarche, le juge endosse le rôle d'un médiateur plutôt que celui d'une autorité. En outre, il essayera toujours d'arriver à un accord entre les parties avant d'engager une procédure. D'où son nom, juge de 'paix'.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Greffe de la Justice de Paix à Jette, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, place Cardinal Mercier 1 au numéro suivant : 02/425.53.15.

**Nouveau
trajet pour
le bus 245**

Depuis le 1er juillet 2004, De Lijn a étendu son offre de transport sur l'axe Heysel - Bockstael - Bruxelles-Nord. Le nouveau trajet de la ligne 245 qui relie Bruxelles à Termonde via Wemmel passe en effet par Bockstael, l'hôpital Brugmann, l'AZ-VUB et le stade Roi Baudouin. Lors de son passage sur le territoire jettois, le bus 245 emprunte notamment la rue Bonaventure. Autre changement : la ligne 245 roule également le dimanche depuis le 1er juillet.

Fréquences de la ligne 245

Heures de pointe : toutes les 30 min.

Heures creuses : toutes les 60 min.

Week-end : toutes les 120 min. (durant les heures de visite de l'AZ-VUB, le samedi de 10 à 18h, toutes les 60 min.).

Pour tout renseignement sur les lignes de De Lijn : 070/220.200 ou www.delijn.be

Info CHANTIERS**RUES VOLRAL,
MOHRFELD ET
BROECKAERT**

Les travaux de rénovation sont en cours depuis le 8 septembre. Les trottoirs ont été recouverts de clinckers, avec des fondations renforcées à hauteur des garages dans les rues Broeckkaert et Volral. La couche d'asphaltage de ces voiries a été également renouvelée. Deux plateaux surélevés ont été aménagés dans la rue Broeckkaert.

La même rénovation des trottoirs et de la voirie est en cours dans la rue Mohrfeld. Deux plateaux surélevés, aménagés au premier et au deuxième tiers de la voirie, viendront achever ce chantier. Ces travaux de rénovation se poursuivront dans le tronçon de la rue Volral aboutissant à la rue Reniers. La fin du chantier est prévue pour la Noël, si les conditions météorologiques le permettent.

Les arrêts de bus situés à hauteur du carrefour Reniers/Volral seront aménagés en perrons. Des arbres seront plantés dans la rue Mohrfeld dans le courant du mois de janvier.

La réfection des carrefours commencera également au début du mois de janvier. Des plateaux surélevés seront aménagés aux intersections formées, d'une part, par les rues Volral, Reniers et la chaussée de Dieleghem, et d'autre part, par les rues Bonaventure et Broeckkaert. Ces travaux seront complétés par l'aménagement d'un trottoir traversant disposé à l'intersection formée par les rues Mohrfeld et Bonaventure.

Panne d'éclairage : que faire ?

Electrabel, partenaire de l'intercommunale Sibelga, assure la gestion de l'éclairage public dans les communes. Nous savons tous combien le bon fonctionnement de l'éclairage public est primordial. Il améliore la sécurité et diminue le sentiment d'insécurité. Lorsque vous constatez une panne d'éclairage, il importe dès lors d'en informer Electrabel par courriel (clairagepublic_ncen@electrabel.be) ou par téléphone (02/274.40.66).

Pour permettre une intervention rapide, la localisation et la nature de la panne doivent être décrites clairement. Indiquez le code postal de la commune et la rue concernée. Si l'éclairage est en panne dans un tronçon, précisez les numéros de maisons qui délimitent cette zone. Si la panne concerne un seul point lumineux, communiquez le numéro du poteau ou, dans le cas d'un point lumineux sur façade, le numéro de l'habitation.



Vivre en société = prendre ses responsabilités

La vie en société donne pas mal de droits, mais impose aussi des devoirs. C'est encore plus vrai pour les habitants de zones densément peuplées, comme la Région bruxelloise. Nous devons tous prendre nos responsabilités pour préserver la qualité de notre environnement. Ainsi, les maîtres conduiront leur chien vers les canisites. La neige et la glace seront ôtées des trottoirs en hiver. On ne donnera pas à manger aux chats, pigeons et autres animaux errants pour éviter la prolifération de rats. Vous pourrez lire ci-dessous quelques explications sur ces trois thèmes. Un environnement propre, cela ne demande pas d'efforts considérables. Un peu de bon sens et d'esprit civique suffisent.

Canisites et crottes de chiens

De nombreux chiens se promènent avec leur maître dans notre commune. Ces petites promenades quotidiennes posent de réels problèmes de propreté. Malgré la présence de canisites et d'espaces de liberté, les trottoirs et les pelouses restent désespérément sales. Les services communaux ont cependant pris toutes les mesures utiles pour équiper le quartier d'une infrastructure destinée aux chiens.

Jette compte une septantaine de canisites sur son territoire. Les propriétaires de chiens ont la possibilité (et, en tant que citoyens, le devoir) d'en faire usage. Pour rappel, le canisite est un espace bordé de rondins où les maîtres sont invités à conduire leur ami à quatre pattes pour qu'il y fasse ses besoins. Ces canisites sont parfois combinés avec un espace de liberté clôturé où les chiens peuvent courir sans laisse. Les toilettes pour chiens sont nettoyées tous les jours et désinfectées régulièrement.



La commune mène régulièrement des actions de sensibilisation sur cette problématique. Si cela ne suffit pas, elle a également la possibilité d'agir répressivement. Elle dispose de deux outils répressifs.

1. Le règlement général de police. Les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leur chien sur l'espace public (à l'exception des bouches d'égouts et des canisites) s'exposent à une amende administrative de 180 EUR. Le constat est effectué par un policier, tandis que l'amende est infligée par le secrétaire communal.

2. La taxe communale. Une taxe de 47,38 EUR est perçue par la commune pour toute déjection canine en dehors des zones prévues à cet effet. Le constat est effectué par un agent communal assermenté (personnel du service de l'Espace public, membres de l'équipe de Prévention, gardiens de parc,...).

Un rapide calcul suffira peut-être à convaincre les personnes réticentes qu'elles doivent désormais conduire leur chien vers un canisite ou une bouche d'égout. Quoiqu'il en soit, un maître averti en vaut deux...

Dégagez votre trottoir !

En automne et en hiver, on observe chaque année le même phénomène : des trottoirs encombrés de feuilles mortes ou de neige. Le spectacle est peu réjouissant. En outre, cette couche de feuilles ou de neige représente un réel danger pour les passants. "N'est-ce pas le travail du balayeur de rue ?", pensez-vous peut-être. Hé bien non ! C'est bel et bien aux habitants qu'il revient d'entretenir leur trottoir.

Pendant cette période, l'administration communale fait en sorte que les rues soient déblayées. Trop souvent, les feuilles s'accumulent cependant sur les trottoirs. A vous de les ramasser. Notez qu'il ne suffit pas de balayer les feuilles et de les envoyer dans le caniveau.

Durant l'hiver, les trottoirs doivent être dégagés de la neige et du verglas sur une largeur de 1,50 mètre minimum, afin de permettre aux piétons de circuler sans problème. Ici aussi, vous ne pouvez vous contenter de repousser la neige sur la rue. Cela pourrait représenter un danger pour la circula-

tion. Vous pouvez cependant l'entasser sur le bord du trottoir.

Les personnes qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent au paiement d'une amende. Dites-vous que, si tout le monde entretient correctement son trottoir, votre rue n'en paraîtra que plus belle.

Ne pas nourrir les animaux, s.v.p.

Non, ceci n'est pas un panneau en provenance d'un zoo, mais bien le cri d'alarme lancé par le service de l'Environnement. Malgré des appels répétés et les avertissements apposés en de nombreux endroits, certains Jettois s'entêtent à vouloir nourrir pigeons, chats et autres animaux errants. Ces animaux sont porteurs de maladies contagieuses pour l'homme. De plus, des bêtes affaiblies ou mal formées sont ainsi maintenues artificiellement en vie, ce qui risque d'entraîner une dégénérescence de la race. Enfin, la nourriture attire les rats et les autres animaux nuisibles.



Les rats vivent habituellement dans les égouts. Ils trouvent cependant de grandes quantités de nourriture en surface (pain, sacs poubelles,...). Cela pose un réel problème d'hygiène et beaucoup de désagréments. Ainsi, une Jettoise est tombée dernièrement nez à nez avec un rat dans sa cuisine. La commune mène une guerre sans pitié contre les rats, mais le combat est perdu d'avance s'ils continuent à trouver de la nourriture en abondance dans les rues et les parcs. Nous vous demandons donc avec insistance de ne pas nourrir les animaux et de sortir vos sacs poubelles le plus tard possible avant le passage du camion.

Il faudra bien que l'administration communale et les habitants s'unissent pour vaincre ce problème. Le joueur de flûte qui a débarrassé Hamelin des rats qui envahissaient la ville n'existe en effet que dans les contes des frères Grimm.

Le message est clair : ne pas nourrir les animaux, s.v.p. ! Dans leur intérêt et dans le nôtre. Merci de tenir compte de ce message et de le diffuser autour de vous.

Comment se débarrasser des déchets ?

Objets encombrants

Enlèvement par Bruxelles-Propreté. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

Déchetterie régionale. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie régionale (rue du Rupel à 1000 Bruxelles) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au

samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Déchets verts et petits déchets chimiques

Enlèvement à domicile. Le 21 novembre, les camions de Bruxelles-Propreté ont enlevé vos déchets verts à domicile pour la dernière fois cette saison. L'enlèvement de déchets verts à domicile reprendra au printemps. Jette-Info vous tiendra au courant de la date de cette reprise.

Service des Plantations. Les branches (d'un diamètre de 7 cm

maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois : 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du 3ème m³. Tarif entreprises de jardinage jettoises : 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jettois : 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jettoises : 25 EUR/m³.

**LES 24 ET 31 DÉCEMBRE,
LES SACS-POUBELLES SERONT
COLLECTÉS NORMALEMENT.**

Faites la fête sans déboires

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Un bon repas arrosé d'un petit verre de vin, des décorations, quelques fusées,... forment les ingrédients d'une fête réussie. Il ne faut cependant pas oublier que la période des fêtes comporte aussi de multiples dangers. Ainsi, la combinaison de décorations de Noël et de bougies peut provoquer un incendie. Lors de vos achats de fin d'année et de la préparation du repas de fête, il vous faudra respecter quelques règles élémentaires d'hygiène pour éviter tout risque d'intoxication alimentaire. Si vous avez l'intention de sortir, faites preuve de prudence. Le mélange d'alcool, de drogue et de pilules pourrait transformer la fête en cauchemar. Sortir et faire la fête sans déconner, tel est le message. La tradition veut que l'on agrmente le réveillon d'un feu d'artifice. Ici aussi, les ennuis ne sont pas loin. Une fusée, c'est très beau, mais c'est dangereux. Enfin, quand vient le moment de rentrer chez vous, réfléchissez-y à deux fois. Si vous avez passé la soirée avec un Bob, confiez-lui le volant. Sinon, vous pourrez faire appel aux Responsible Young Drivers. Ces jeunes bénévoles s'investissent pour une meilleure sécurité routière. Ils vous reconduiront en toute sécurité après le réveillon de nouvel an. Grâce à eux, cette fin d'année sera vraiment une fête.

Pas de fête sans Bob

Les chiffres sont, hélas, là pour nous le rappeler: l'alcool au volant reste l'un des principaux problèmes de sécurité routière dans notre pays. Chaque année, il joue un rôle dans plus de 4000 accidents corporels. Il est responsable de plus d'un millier de tués et de blessés graves, pour un total qui avoisine les 6000 victimes.

Même en petite quantité, l'alcool influence les capacités d'un conducteur et n'est donc pas compatible avec la conduite d'un véhicule. C'est prouvé scientifiquement. Ainsi, les conducteurs sous l'emprise de l'alcool remarquent moins et plus tard certains éléments du trafic comme les piétons, les cyclistes, les signaux routiers, les rues latérales, les véhicules venant en sens inverse, etc. Dans certaines situations complexes, les conducteurs sous influence ne parviennent pas à surveiller plusieurs éléments en même temps. Leurs yeux réagissent plus lentement et restent plus longtemps fixés sur certains objets. La liste est vraiment sans fin, tout comme celle des drames humains qui en découlent.

Or, si les occasions de faire la fête et de consommer de l'alcool ne manquent pas tout au long de l'année, elles sont davantage présentes en décembre. C'est pourquoi, tous les

ans, à pareille époque, l'I.B.S.R. (Institut Belge pour la Sécurité Routière) lance sa campagne de sensibilisation sur le thème de l'alcool au volant. Depuis le mois de décembre 1995, ces campagnes sont axées sur un personnage hors du commun, mais désormais célèbre, j'ai nommé Bob. Sa mission ? Ramener son (sa) conjoint(e), ses enfants, ses amis après la fête.

Pour que Bob puisse vraiment être efficace, il faut que cette notoriété exceptionnelle se concrétise dans le comportement réel des conducteurs. En d'autres termes, Bob doit être effectivement présent sur le terrain et remplir sa mission.

A ce titre, les résultats de l'enquête menée l'an dernier après la campagne sont assez révélateurs. Près d'une personne sur deux a déjà été reconduite par Bob, et plus d'une personne sur trois a déjà proposé d'être Bob. Pour les plus jeunes, ces pourcentages sont encore plus importants.

Les mesures du comportement en matière d'alcool au volant constituent un instrument



intéressant, permettant de cerner, avec exactitude, l'ampleur du problème. Elles sont basées sur des contrôles non sélectifs au cours desquels tous les conducteurs arrêtés doivent souffler. En 2003, lors d'une récente mesure du comportement, 13.000 contrôles d'alcool, effectués à n'importe quel moment de la semaine, ont été examinés en détail. Il en ressort que 3,31 % des conducteurs roulent, en moyenne, sous l'influence de l'alcool en Belgique. La plupart de ceux-ci (2,26 %) ont une alcoolémie de 0,8 ‰ ou plus, ce qui signifie que les conducteurs qui ont bu, absorbent, en général, une quantité d'alcool relativement importante. Les experts estiment qu'avec une alcoolémie de 0,5 ‰, le risque d'accident mortel est multiplié par 2,5, par 4,5 avec 0,8 ‰ et par 16 avec 1,5 ‰ ! Et on

y arrive vite. Pas étonnant, dès lors, qu'une proportion importante des conducteurs impliqués dans des accidents graves soient dans le rouge au test d'alcoolémie.

Pourtant, bon nombre de conducteurs pensent qu'ils peuvent conduire s'ils ne sont pas complètement ivres. Certains restent persuadés que trois ou quatre verres n'affecteront pas leur comportement routier. Cependant, dans 85 % des accidents dus à l'alcool, le

conducteur est un buveur occasionnel et non un alcoolique.

Toute campagne de sensibilisation, aussi efficace soit-elle, doit s'accompagner d'un volet répressif. L'alcool au volant ne déroge pas à cette règle. Si, pour la première fois depuis 1998, le pourcentage de conducteurs positifs était en très nette baisse pendant la dernière campagne Bob, on le doit également aux efforts fournis par les services de police ces deux dernières années.

L'intensification des contrôles se poursuivra encore cette année, l'objectif avoué par Renaat Landuyt, Ministre fédéral de la Mobilité, est de dépasser, pour la première fois depuis 10 ans, la barre des 100.000 contrôles. Vous voilà prévenu(e).

Nouvel an : rentrer en toute sécurité avec les Responsible Young Drivers



Les Responsible Young Drivers sont de jeunes bénévoles qui s'investissent pour une meilleure sécurité routière. Ils essaient d'inciter d'autres jeunes à adopter une conduite responsable au volant par le biais de différentes actions. Leur but est de réduire le nombre de jeunes victimes de la route. Les Responsible Young Drivers organisent durant toute l'année des actions de sensibilisation dans les écoles, les discothèques et lors d'événements importants. Le rapatriement du nouvel an est l'action la plus connue du public. Durant la nuit du 31 décembre au 1er janvier, les jeunes conducteurs responsables permettent à bon nombre de gens d'entamer la nouvelle année sur le bon pied.

Concrètement, les bénévoles RYD proposent aux personnes qui le souhaitent de les raccompagner dans leur propre véhicule jusqu'à leur domicile et ce, en toute sécurité. Le numéro de téléphone 0900/00.200 est

mis à la disposition du public. Cette nuit-là, chaque citoyen peut appeler les bénévoles de sa région entre minuit et 8 heures. L'appel est redirigé vers le dispatching le plus proche où le standardiste bénévole réceptionne et encode les appels. Il envoie la fiche de mission à la «distribution» d'où le véhicule RYD le plus proche est informé des données relatives à la prise en charge. Une fois sur le lieu de la fête, un des deux bénévoles contrôle les papiers du véhicule et prend en charge la(les) personne(s) et le véhicule pour les amener à destination. Le second bénévole suit dans un véhicule RYD afin de reprendre son collègue une fois sa mission accomplie.

L'an dernier, 400 bénévoles étaient de permanence durant toute la nuit pour raccompagner les fêtards. Au total, 2.000 personnes et 700 véhicules ont ainsi été reconduits.

Il s'agit d'une action symbolique et éducative qui doit rester une solution de secours. D'autres alternatives existent en effet : choisir un Bob, prendre le taxi ou le bus, loger sur place, attendre que les vapeurs d'alcool se soient dissipées... Les RYD comptent aussi sur chacun d'entre nous pour venir en aide aux amis en leur communiquant le numéro de téléphone d'une firme de taxis ou l'horaire du bus



Pour tout renseignement :

Responsible Young Drivers - place des Barricades 9 à 1000 Bruxelles - tél. 0900/00.200
Courriel : bruxelles@ryd.be
Site internet : www.ryd.be

Une nourriture saine pour les fêtes

L'année 2004 touche à sa fin et nous nous préparons à fêter Noël et nouvel an. Nous nous retrouverons sans doute en famille ou entre amis autour d'une table bien garnie. On en a déjà l'eau à la bouche... Pour que les fêtes ne nous laissent que de bons souvenirs, il est important de respecter quelques règles pour éviter tout risque d'intoxication alimentaire. Soyez donc prudent(e) lors de vos achats et au fourneau.

Les achats pour les fêtes

- La sécurité alimentaire commence dans les rayons lorsque vous faites vos achats.

- Prenez les produits frais et les surgelés en dernier lieu.

- Rassemblez-les dans votre charrette (ils se tiendront mutuellement froid !).



Quand vous rentrez, mettez-les immédiatement au réfrigérateur. Ne faites pas de détour avec des surgelés dans la voiture.

- Les garnitures froides pour toasts ou zakouski (mousse de jambon ou de saumon, œufs de lompe,...) doivent également être conservés au frigo.

- L'emballage ne peut pas être endommagé. N'achetez pas de boîtes avec un coup ou bombées.

- Contrôlez la date de péremption.

La préparation du repas

- Avant de commencer la préparation du repas, lavez-vous soigneusement les mains.

- Si vous optez pour la traditionnelle dinde de Noël, n'oubliez pas qu'elle doit cuire ou rôtir assez longtemps à température suffisante pour détruire d'éventuels germes (salmonelles). Vous préférez le poisson ? Soyez particulièrement attentif(ve) à sa fraîcheur.

- Ne vous lancez pas dans un menu trop élaboré, sauf si vous êtes un cuisinier expérimenté. Les recettes compliquées ont généralement un temps de préparation plus long. Vous risquez alors d'attendre trop longtemps avant de servir certains mets. Et puis, vous appréciez sans doute de pouvoir vous installer à table avec les convives...

- Rincez à l'eau chaude les verres, les assiettes et les plats de votre beau service qui n'est plus sorti de l'armoire depuis le dernier repas de famille. Ce n'est pas parce qu'il brille qu'il est propre.

- Les restes que vous voulez consommer plus tard doivent être remis au frigo endéans les deux heures. Mangez-les de préférence endéans les deux jours.

- L'essuie de cuisine est un véritable ramassis de bestioles. Changez-le tous les jours et lavez-le à 60°. Achetez régulièrement une nouvelle brosse pour la vaisselle.

- Ne changez pas bébé dans la cuisine.

Bon appétit !

Des fêtes à l'abri du feu

Il y a dix ans, un incendie éclatait dans l'hôtel Swittel à Anvers durant le réveillon de nouvel an. Ce drame a coûté la vie à 15 personnes, tandis que de nombreux blessés en subissent encore aujourd'hui les conséquences. Lorsqu'approchent les fêtes, on pense bien entendu aux décorations et à la lueur des bougies. Il faut savoir que, durant cette période, le risque d'incendie est plus important. Voici quelques conseils à suivre pour passer les fêtes à l'abri du feu.

Le sapin de Noël

- Les sapins de Noël prennent facilement feu. Un arbre artificiel est dès lors un choix plus judicieux. Si vous tenez au sapin naturel, choisissez-le avec racines et arrosez-le tous les jours pour qu'il ne dessèche pas trop vite. Avant d'acheter un sapin, secouez-le ou passez votre main entre les branches. Si les aiguilles se détachent facilement, prenez-en un autre. C'est en effet le signe que l'arbre est en train de dessécher. Un sapin trop sec ne supportera pas la chaleur de l'éclairage.

- Eloignez votre sapin des appareils de chauffage (poêle à bois, feu ouvert, convecteur,...) qui dessècheront plus vite l'arbre, même si vous l'arrosez régulièrement.

- Utilisez une guirlande lumineuse de bonne qualité, de préférence avec un label (par exemple, GS ou CE). De toute façon, il vaut mieux payer quelques euros de plus, plutôt que de remplacer la guirlande après un an seulement. Pour l'extérieur, n'utilisez

qu'une guirlande prévue à cet effet.

- Si vous avez déjà une guirlande lumineuse, vérifiez chaque année si toutes les connexions sont en bon état. Si le plastique qui entoure le support des ampoules change de couleur ou se déforme, ou si vous percevez une odeur de plastique brûlé, jetez votre guirlande et achetez-en une autre.

- Assurez-vous que toutes les ampoules sont allumées. Les lampes défectueuses doivent d'abord être remplacées pour éviter que les autres lampes ne soient surchargées et ne surchauffent. Une guirlande en mauvais état peut être à l'origine d'un court-circuit et même d'un incendie.

- Si vous utilisez une allonge, déroulez-en au moins la moitié, même si vous n'avez besoin que de quelques mètres. Optez de préférence pour un dévidoir équipé d'une sécurité thermique.

- Même si la vue de votre sapin illuminé est agréable pour les passants, ne laissez jamais une guirlande allumée lorsque vous êtes absent ou lorsque vous dormez.

Les décorations de fête

- N'utilisez des bougies que si vous pouvez le faire en toute sécurité. Placez-les à bonne distance de tout matériau inflammable (papier, décorations, rideaux, vêtements, aérosols,...) et hors de portée des enfants.

- Ne mettez jamais de bougies dans le sapin ou à proximité.



- Choisissez des bougeoirs ou des chandeliers en métal ou en verre. Ils doivent être assez grands pour recueillir toute la cire fondue. La cire peut occasionner des brûlures sur la peau (enfants) et provoquer un incendie.

- Ne laissez pas de bougies brûler sans surveillance et éteignez-les dès que la fête est finie.

- N'utilisez pas de décorations en combinaison avec des bougies.

- Achetez de préférence des décorations traitées contre le feu (vérifiez sur l'emballage ou renseignez-vous auprès du

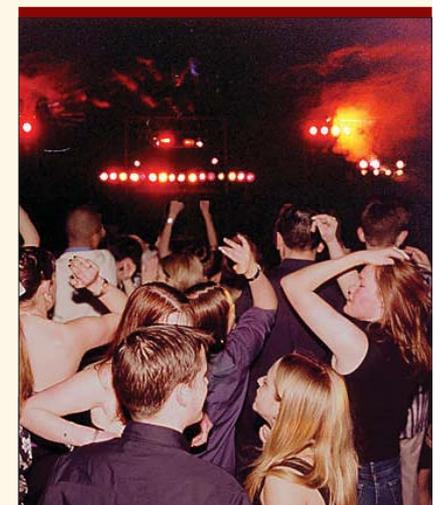
commerçant).

- Pensez à vérifier les piles de vos détecteurs de fumée avant la période des fêtes. Si vous devez acheter des piles pour l'un ou l'autre cadeau de Noël, prenez-en quelques-unes en réserve pour les détecteurs.

- Votre habitation n'est pas encore équipée de détecteurs de fumée ? N'hésitez pas à en placer plusieurs. Ce petit investissement peut vous sauver la vie ou éviter d'importants dégâts.

- Faites ramoner votre cheminée par une entreprise spécialisée. Vous serez ainsi à l'abri d'un feu de cheminée.

Joyeuses fêtes !



Le feu d'artifice est une tradition ancestrale. A l'origine, il était destiné à faire beaucoup de bruit pour chasser les mauvais esprits. Il devait également apporter le bonheur. Aujourd'hui, des fortunes sont dépensées dans le mode entier pour tirer chaque année de splendides feux d'artifice à l'occasion de l'an neuf. Depuis quelques années, les feux d'artifice font également partie de la fête en Belgique.

Il ne faudrait toutefois pas oublier qu'une réglementation très stricte régit l'utilisation de matériel pyrotechnique. A force de se laisser éblouir par la beauté d'un feu d'artifice, on en oublierait presque le danger qui accompagne ce genre d'exercice.

Un feu d'artifice, ça ne s'improvise pas

Ce qui est permis et ce qui ne l'est pas

- A Jette, il est interdit de tirer un feu d'artifice sans autorisation du bourgmestre. Les personnes qui ne respectent pas la règle en la matière s'exposent au paiement d'une amende administrative de 100 EUR, en application du règlement général de police en vigueur dans notre commune.

- En outre, la loi sanctionne ce type d'infraction d'une peine de prison de 14 jours à deux ans et/ou d'une sévère amende. Le matériel saisi est généralement détruit aux frais de la personne condamnée.

- Les particuliers ne peuvent acheter d'artifices qu'à concurrence de 500 g de compositions pyrotechniques (c'est la matière qui provoque l'explosion de la fusée). Si vous voulez vous en procurer davantage, il vous faudra une autorisation spéciale.

- Les jeunes de moins de 16 ans ne peuvent acheter de matériel pyrotechnique, à l'exception des pétards et des artifices décoratifs qui produisent, par exemple, de petites étoiles.

- Les commerçants doivent disposer d'une autorisation du ministère des Affaires économiques pour vendre du matériel pyrotechnique. Chaque produit doit être obligatoirement accompagné d'un mode d'emploi, et cela dans la ou les



langues de la région d'achat.

Quelques conseils pour éviter l'accident

- Stockez ces engins dans un endroit frais et sec, hors d'atteinte des enfants, dans une boîte bien fermée.

- Ne mettez jamais les fusées dans les poches de votre veste ou de votre pantalon.

- Lisez toujours complètement le mode d'emploi en français avant la soirée du tir.

- Portez des vêtements de coton. Pas de nylon (trop inflammable) et de capuchon (une fusée pourrait s'y engouffrer).

- Seul un adulte peut procéder au tir d'un feu d'artifice.

- Utilisez une mèche spéciale ou un(e) cigare(ette) pour allumer les fusées. Jamais d'allumettes ou de briquet ! Au moindre souffle de vent, la flamme d'un briquet pourrait être directement en contact avec la poudre.

- Soyez sobre : pas d'alcool ni avant ni pendant les tirs !

- Procédez au tir depuis une zone bien dégagée, loin des invités, des habitations, des véhi-

cules en stationnement, d'une végétation abondante ou de bois sec. Veillez à ce que les spectateurs soient à une bonne distance de la zone de tir.

- Ayez toujours de l'eau en suffisance à proximité, voire un extincteur. Demandez aux spectateurs d'éteindre les étincelles et les résidus mal éteints au sol.

- De nombreux animaux (particulièrement les chiens et les chevaux) ont horreur des feux d'artifice et sont effrayés dès les premières détonations. Laissez vos animaux domestiques à l'intérieur. Allumez éventuellement la radio ou la télévision pour couvrir le bruit du feu d'artifice.

- Ne tenez jamais des artifices allumés en main. Déposez-les sur le sol avant la mise à feu.

- Mettez les fusées dans une bouteille remplie de sable avant de les allumer.

- Tendez bien la mèche avant de procéder à la mise à feu. N'utilisez jamais une mèche abîmée.

- Restez suffisamment loin : une distance de six mètres est raisonnable.

- Ne rallumez jamais un engin défectueux qui a mal fonctionné à l'allumage. Il pourrait exploser au moment où vous vous en approchez. Aspergez-le d'eau en restant à distance et n'y touchez pas avant plusieurs heures.

- De nombreux accidents surviennent après le réveillon de nouvel an parce que des enfants essaient de faire partir des fusées récalcitrantes. Veillez donc à nettoyer le plus de débris possible.

Si cela se passe mal...

- Les parties du corps les plus exposées aux accidents sont les doigts (32%), les bras (25%), les yeux (15%) et la figure (13%). Attention aussi aux oreilles : une seule déflagration de 190 décibels peut occasionner des dégâts irréversibles, voire la surdité.

- Un accident sur deux entraîne une brûlure. Faites couler doucement de l'eau froide pendant au moins 10 minutes sur la brûlure.

- Appelez les secours (100 ou 112 pour les

GSM) ou conduisez immédiatement le blessé vers le service d'urgences le plus proche.

- N'hésitez pas à faire appel à une aide médicale : une blessure à première vue légère qui serait mal soignée peut avoir de graves conséquences, surtout lorsqu'il s'agit des yeux. Une surdité aiguë peut également être traitée. Plus l'intervention du corps médical sera rapide, plus les chances de guérison seront élevées.



SORTIES : S'ÉCLATER SANS DÉCONNER

Si tu en doutais encore, voici la preuve que tu peux t'éclater sans déconner quand tu sors. Avant les fêtes, voici quelques trucs à noter.

La musique : y'a que ça !

Le conseil à suivre si tu aimes sortir : ne prends rien ! Eclate-toi naturellement et tu traverseras la nuit sans ennui. La musique, c'est fait pour ça.

Faire l'amour sans risque

Le sexe au hasard, c'est peut-être excitant, mais c'est dangereux. Utilise toujours un préservatif, même si tu es pris dans l'ambiance. L'amour ne peut pas donner la mort.

Coup de chaleur

Si tu ne te sens pas bien, tu as sans doute un petit coup de chaleur. Danser durant des heures dans une discothèque bondée a pour effet d'augmenter la température de ton corps, surtout si tu as pris des petites pilules stimulantes. Tu te transformes vite en radiateur ambulatoire. N'oublie pas de prendre un bol d'air frais le plus souvent possible.

Un pour tous, tous pour un

Sortir, c'est cool. Mais sortir seul(e), ça non ! En groupe, c'est mieux. Alors, il est temps de contacter tes copains pour organiser votre sortie de nouvel an. Vous pourrez danser et faire la fête. Mais pour que tout le monde passe de bons moments, ne vous perdez pas de vue. C'est la meilleure façon de passer un super réveillon.

Pas de mélanges

Evitez les mélanges. Une combinaison de boisson, de drogues et de pilules peut avoir des conséquences graves. Chacun réagit différemment aux drogues et les effets en sont totalement imprévisibles. Les mélanges sont souvent responsables d'overdoses.

Un malaise ?

Si tu as un malaise, essaie de rester calme. La panique est mauvaise conseillère. Ecoute ton corps et dis à tes amis que tu ne te sens pas bien. Demande de l'aide au personnel de sécurité ou rends-toi dans un éventuel poste de secours avant que cela n'aille plus du tout. Si c'est vraiment grave, tu peux aussi appeler le 100 ou le 112.

Déshydratation

Si tu danses durant des heures sous les spots, tu transpires. Si tu transpires, tu te déshydrates. Il faut donc boire en quantité suffisante pour rétablir un taux d'hydratation normal. Vas-y molo avec l'alcool et les boissons énergisantes car elles ont un effet diurétique. N'oublie pas que ton corps se compose d'eau à 70 %. Un danseur averti en vaut deux.

Sortie réussie: GARDE LES IDÉES CLAIRES !

Force est de constater que la boisson, les drogues et les pilules font partie de la vie nocturne. Au cours d'une sortie en boîte, tout le monde risque d'être confronté à une situation à risque pour la santé. Ce risque varie d'une personne à l'autre, en fonction de l'endroit, du moment, des circonstances... En bref : qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi ? Ceci concerne tant les non-utilisateurs que les utilisateurs récréatifs de drogues. Le message est clair : pour éviter les risques, évitez les drogues.

Les jeunes, les parents ou les enseignants qui se posent des questions sur les risques liés aux sorties nocturnes peuvent s'adresser à Infor-Drogues. Depuis 1971, cette association offre une information, une aide, des conseils à tout un chacun confronté d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin, à la problématique des drogues. Consciente du fait qu'une société sans drogues est une utopie, Infor-Drogues plaide pour une prévention des usages problématiques des drogues (licites et illicites). Il s'agit essentiellement des dépen-

dances, des usages particulièrement inconsidérés ou irresponsables (conduite de véhicule en état d'ivresse, état d'ivresse au travail, à l'école,...), des usages abusifs (coma éthylique lors d'une soirée, par exemple), etc.

Le site internet de l'association (www.infor-drogues.be) rappelle la législation en vigueur en matière de drogues, apporte la réponse aux nombreuses questions que se posent les enfants, les jeunes, les parents ou les enseignants, décrit les services offerts par Infor-Drogues et indique différents liens utiles vers d'autres associations. Partant du principe que les consommateurs ne peuvent se reconnaître dans les messages de prévention traditionnels, Infor-Drogues mène également une politique de réduction des risques. Cette politique ne vise ni à encourager ni à décourager la consommation de drogues. Pratique, sans jugement moral, le message est axé sur une responsabilisation des usagers. Ils sont invités à réfléchir à leur consommation et à mieux la gérer. Une information scientifique sur les produits

leur est également donnée.

A noter qu'Infor-Drogues organise une permanence téléphonique 24 heures sur 24 (02/227.52.52), y compris durant les fêtes de fin d'années et les nuits de réveillon. Cette permanence est ouverte à toute personne (jeune, adulte, usager de drogues, proche d'usagers, professionnel) qui souhaite parler et/ou poser des questions à propos des drogues et de leurs usages. L'anonymat et le secret professionnel sont garantis. L'équipe de permanence est composée de professionnels (psychologues, assistants sociaux,...), formés à la relation d'aide et au travail téléphonique.

Pour tout renseignement :

Infor-Drogues asbl
Rue du Marteau 19 à 1000 Bruxelles -
tél. 02/227.52.60
Permanence téléphonique 24h/24 :
02/227.52.52
Service de prévention : 02/227.52.61
Courriel : courrier@infor-drogues.be
Site internet : www.infor-drogues.be

La commune de Jette recherche...

... un secrétaire technique (contrôleur des travaux (h/f))

qui aura pour fonction d'assurer le suivi des chantiers, de contrôler les travaux effectués par de la main-d'œuvre privée et communale, de gérer les dossiers techniques (bâtiment, toiture, électricité, peinture).

Le poste est un temps plein à horaire variable (38h/semaine). La rémunération brute mensuelle s'élève à 1.515,36 EUR.

Votre profil

- Etre titulaire d'un graduat en bâtiment ou d'un diplôme d'enseignement supérieur de type court orientation bâtiment ;

- Avoir un certificat de bonne vie et moeurs ;

- Bilinguisme niveau 2+ souhaité ;

- Avoir le permis B

Les candidatures sont à envoyer à Monsieur le Bourgmestre Hervé DOYEN, rue Henri Werrie, 18-20 à 1090 Bruxelles. Pour toute information : 02/423.13.90 - erjanssens@jette.irisnet.be.

Le Centre Public d'Action Sociale procède pour sa Maison de repos au recrutement

- d'infirmiers(ères) gradué(e)s A1

- d'infirmiers(ères) breveté(e)s A2

Votre profil

Vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) ou breveté(e), vous êtes intéressé(e) par une démarche de qualité en ce qui concerne les soins prodigués aux personnes âgées, vous avez un talent d'organisation, vous avez le sens de l'initiative.

Nous vous offrons

Un emploi à temps plein à durée indéterminée au sein d'une équipe dynamique, une ambiance agréable de travail dans une institution attentive à ses collaborateurs, un travail en équipe, la valorisation de votre ancienneté, une formation permanente, les avantages du service public, une rémunération attrayante ainsi que des chèques-repas.

Les candidats les plus rapides seront soumis à un entretien de sélection et les candidats retenus pourront bénéficier d'un engagement dans les meilleurs délais.

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à contacter, le plus rapidement possible, le département du Personnel (Laetitia Procureur - 02/422.46.16-18-77) et à envoyer votre candidature au C.P.A.S. de Jette, rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47-49 à 1090 Jette.

Chambre de Commerce : Nouveaux services aux entreprises

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (CCIB) accompagne depuis toujours les entrepreneurs dans la vie des affaires en leur dispensant conseils et formations. La CCIB élargit son offre en créant le Centre pour Entreprises en difficulté. Ce service apporte écoute et soutien aux petites entreprises bruxelloises et aux indépendants qui rencontrent des tracasseries, qu'ils soient structurels ou passagers.

Le Centre pour Entreprises en difficulté (CEd) est ouvert aux dirigeants d'entreprise ou aux indépendants, qu'ils soient membres ou non de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Bruxelles. Ce service vise, par le biais d'interventions ponctuelles, à relancer, lorsque c'est possible, le développement d'entreprises en difficulté. L'objectif est d'assurer ainsi le maintien ou la croissance de la main-d'œuvre employée, mais aussi des relations entre ces entreprises et leurs partenaires.

Concrètement, le Centre pour Entreprises en difficulté propose des entretiens confidentiels avec un spécialiste en gestion et un juriste qui écoutent, informent, conseillent et orientent les indépendants et les entreprises vers de multiples solutions à leurs soucis. La polyvalence du service offert permet d'appréhender la vie de la société dans sa globalité et d'apporter un soutien qui se veut polyvalent : juridique, stratégique, financier et social.

Vous avez un projet de création d'entreprise et voulez vous assurer de sa faisabilité ?

Vous devez établir un plan d'affaires et un plan financier ?

Vous recherchez des financements ou subsides ?

Une seule réponse : le Centre d'Aide à la Création d'Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (CCIB). Vous pourrez y effectuer toutes les formalités liées à la constitution de votre entreprise, y compris son assujettissement à la TVA et ses obligations sociales.

De l'idée jusqu'au lancement de votre projet, les conseillers du Centre vous accompagnent dans l'évaluation de votre projet et sa faisabilité, le choix du meilleur statut juridique,

l'établissement du plan d'affaires et du plan financier, l'assistance dans la recherche des financements (crédit bancaire, partenaire privé, subsides) et la réalisation de l'ensemble des formalités légales.

Centre pour Entreprises en difficulté (Ced) de la CCIB - avenue Louise 500 à 1050 Bruxelles - tél. 02/643.78.48 ou 02/643.78.07 - courriel : ced@ccib.irisnet.be

Une fois votre entreprise lancée, les conseillers du Centre d'Aide à la Création d'Entreprises restent à votre disposition pour vous guider et pour faire régulièrement le point sur le développement de votre activité. Les premières années de la vie d'une entreprise sont en effet critiques.

Centre d'Aide à la Création d'Entreprises de la CCIB - avenue Louise 500 à 1050 Bruxelles - Nadine Ndjeka Shango (02/643.78.21 - nshango@ccib.irisnet.be) ou Christophe Vanhosbeek (02/643.78.46 - cvanhosbeek@ccib.irisnet.be) - le premier rendez-vous est gratuit.

ALE : quelle tâche, quel système ?

Avec les réformes de ce début d'année, il n'est plus du tout évident pour les nouveaux utilisateurs de l'Agence locale pour l'Emploi de savoir à quel système ils doivent avoir recours pour faire effectuer les tâches et services dont ils ont besoin. Tondre une pelouse, ramasser des mauvaises herbes : chèques ALE ou Titres-Services ? Faire le ménage et un peu de repassage : chèques ALE ou Titres-Services ?

Il est temps de faire le point. Ci-contre, un tableau récapitulatif pour personnes privées qui vous aidera certainement à y voir plus clair.

Etant donné que l'ALE de Jette est société agréée pour les Titres-Services, elle peut continuer à vous proposer tous les services, y compris les tâches ménagères. Ce n'est pas nécessairement le cas dans toutes les ALE. Autre point positif : vous pouvez être inscrit(e) à la fois pour le système ALE et pour les Titres-Services et donc bénéficier de chaque service dans le système adéquat.

En ce qui concerne les travailleurs, il faut bien distinguer, d'une part, les prestataires ALE qui peuvent gagner un maximum de 45 chèques ALE par mois (en plus de leur chômage ou de leur revenu d'insertion) et, d'autre part, les salariés engagés par l'ALE qui travaillent en Titres-Services à mi-temps minimum.

Les prestataires ALE doivent compter deux ans de chômage complet indemnisé s'ils ont moins de 45 ans ou six mois s'ils ont plus de 45 ans. Ils sont inscrits sur base des listings que l'ALE reçoit de l'ONEM ou en faisant compléter par l'ONEM un document C63 (disponible à l'ALE). Les bénéficiaires du CPAS peuvent s'inscrire après avoir fait compléter le document ALE 5 (également disponible à l'ALE) par le CPAS et l'ORBEM.

Les salariés Titres-Services sont d'anciens prestataires ALE qui désirent sortir du chô-

	Chèques ALE	Titres-Services
Tâches	- Courses - Accompagnement 3ème âge - Garde d'enfants - Bricolage - Petit entretien de jardin - Aide administrative - Soins aux animaux domestiques	- Nettoyage - Lessive - repassage - Petits travaux de couture - Préparation de repas
Nombre d'heures	Pas de minimum	Minimum 3 heures d'affilée par semaine ou par quinzaine
Droit d'inscription	7,45 EUR par an (sauf pour les VIPO)	Pas de droit d'inscription
Tarif	- 4,95 EUR / heure (non déductible) - 6,20 EUR / heure (déductible)	- 6,70 EUR / heure (déductible et indexable)
Résidence de l'utilisateur	Jette	Toutes communes
Travaillleur	- Chômeur de longue durée - Bénéficiaire du CPAS	- Salarié engagé par l'ALE

mage, des personnes extérieures au système ALE (travailleurs au noir, par exemple) qui désirent régulariser leur situation et accéder à la sécurité sociale ou encore des travailleurs à temps partiel qui veulent compléter leur horaire avec un travail de proximité.

Cette mise au point devrait permettre à chacun de savoir qui peut faire quoi, quels services peuvent être prestés en toute légalité et dans quel système (chèques ALE ou Titres-Services). En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec l'ALE de Jette.

L'ALE de Jette recherche des femmes / hommes de ménage dans le cadre des Titres-Services

pour un contrat mi-temps à durée indéterminée - possibilité de passer à temps plein par la suite.

Seront considérés comme des atouts : la carte ACTIVA, la carte Convention Premier Emploi ou le plan SINE.

Les candidatures doivent être adressées par courrier à l'attention de Nadine Smets, responsable de l'ALE de Jette - rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette. Seules les candidatures par courrier seront prises en considération.



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette : rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette
- tél. : 02/423.19.10/11/12/13 - fax : 02/423.19.15
- courriel : ale.pwa@skynet.be - président : W. Daem

**fm world :
parce que le monde
vit à Bruxelles**

fm world est l'émission internationale de la radio néerlandophone fm brussel. Les samedis et dimanches de 12 à 18h, fm world propose de la culture, de la musique, du social, des événements et des infos d'ici et d'ailleurs.

Les animateurs de fm world, Nadia Scheys et Saïd Al-Haddad, ouvrent leurs micros aux différentes communautés culturelles présentes à Bruxelles. Elles ont la parole au travers d'interviews, de reportages, de débats, de programmes musicaux, ainsi que dans l'agenda culturel. Tous les sujets sont traités: du théâtre africain aux développeurs d'un site internet turco-belge, de la cuisinière japonaise au ministre, des musiciens kurdes à la fête nationale suisse, en passant par l'actualité bruxelloise et européenne.

La présentation est un mélange polyglotte : Nadia et Saïd parlent néerlandais, français, anglais et espagnol avec leurs invités. Bref, toutes les facettes des identités bruxelloises sont les bienvenues chez fm world.

**fm world
sur fm brussel 98.8**

Les samedis et dimanches de 12 à 18h
fmworld@fmbrussel.be
02/8000803

**Télé-Accueil cherche
des bénévoles**

Depuis 45 ans, des bénévoles se relaient 24 heures sur 24 pour écouter dans les différents postes de Télé-Accueil. Ce bénévolat, centré sur la relation humaine, offre une rencontre de soi et de l'autre. Chaque centre organise régulièrement des formations à l'écoute.

Si écouter l'autre vous intéresse, contactez le secrétariat de Télé-Accueil pendant les heures de bureau au 02/538.49.21.

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... aux époux Vounckx - De Wever. Ils ont fêté leurs noces de diamant le 6 novembre 2004.

**Le quartier Essegem se mobilise
avec le soutien la Fondation Roi Baudouin**

La Fondation Roi Baudouin soutient chaque année des centaines de projets et de citoyens. De par son acte de constitution, la fondation est décrite comme une structure indépendante qui stimule des idées originales et lance de nouveaux projets. Lors de ces nombreux appels, elle invite des associations, des institutions et des citoyens à proposer des initiatives qu'elle soutient financièrement autour d'un thème bien précis. L'objectif commun à tous ces projets est d'améliorer la vie en commun et d'encourager les talents individuels qui s'engagent au service de la société. C'est dans cette optique de solidarité et d'entraide générationnelle qu'une initiative a vu le jour parmi les habitants des immeubles du Foyer Jettois.

En effet, le 'Comité des habitants des logements sociaux Essegem' a décidé de s'investir dans un projet intitulé 'Plus de sécurité, faisons des bonds entre générations'. L'objectif poursuivi est de rendre le quartier plus agréable en favorisant la communication entre les locataires. Outre diverses activités d'information, de convivialité et de rencontre, le comité veut principalement promouvoir des projets d'entraide entre jeunes et moins jeunes habitant un même immeuble. Les perspectives sont multiples: des jeunes ménages peuvent faire les courses pour des personnes plus âgées ayant des difficultés à se déplacer, qui en échange peuvent garder les enfants ou encore les aider à faire leurs devoirs.

Nous avons rencontré deux membres actifs de l'association qui ont bien voulu nous confier leurs impressions : « Nous sommes fermement convaincus que le dialogue et la rencontre entre personnes sont les clés pour diminuer, d'une part, le senti-



ment d'insécurité, et d'autre part, l'incompréhension qui peut s'installer entre les générations et les différentes communautés culturelles. Il était indispensable de montrer aux habitants qu'une collaboration était possible entre les jeunes et les aînés. L'association compte maintenant 5 personnes qui se consacrent le plus possible au projet. Nous essayons de sortir les gens de chez eux et d'organiser des activités pour favoriser les rencontres. Au départ, les gens ne se connaissaient pas et étaient fort réticents. Depuis lors, les choses ont changé et les relations sont plus positives. Bien que ce ne soit pas toujours évident de mettre en relation des personnes fort différentes au premier abord, on remarque qu'il y a énormément de bonne volonté. Les jeunes s'investissent réellement dans ce projet ».

Il va sans dire que c'est souvent après

de longs mois de travail que ce genre d'initiative porte ses fruits. Dans les premiers temps, il faut que les participants apprennent à travailler ensemble, que la confiance s'installe et que l'enthousiasme des débuts - parfois déroutant pour les riverains - se mue en gestion efficace. L'expérience montre cependant qu'une fois la première série de projets réalisés avec le soutien de la Fondation, les différents partenaires décident souvent de poursuivre leur travail. Chacun possédant des éléments de réponse, il est intéressant de les confronter pour en dégager des solutions collectives et constructives. Il est donc nécessaire de promouvoir certains lieux de dialogue.

Les ateliers d'Humania

Une nouvelle série d'ateliers, organisée par l'asbl Humania, débute en janvier. Ces ateliers sont centrés sur le harcèlement moral, le développement personnel et la famille.

Harcèlement moral et manipulation

Longtemps, on s'est focalisé sur la violence physique, alors que la violence psychologique est tout aussi destructrice. Qui sont les manipulateurs ? Comment tissent-ils leur toile ? Comment vivre à leurs côtés ? Comment s'en protéger ? Quelle aide peut-on espérer ? Quatre ateliers, animés par Paula Peters, comportementaliste, pour témoigner, comprendre, acquérir une tactique pour éviter le pire. Au

Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145).

Le mardi de 20 à 22h : les 11 et 25 janvier, le 15 février et le 8 mars 2005

Le samedi de 10 à 12h : les 15 et 29 janvier, le 19 février et le 5 mars 2005

Info et inscriptions : 02/479.92.75

Pensée positive et développement personnel

Cinq ateliers de relaxation et de maîtrise du stress afin d'être mieux dans sa peau et d'atteindre ses objectifs. A l'aide de la sophro-relaxation, une réponse aux questions fondamentales sur le sens de la vie sera ébauchée. Le samedi matin de 10h30 à 12h30 : les 15 et 29 jan-

vier, le 19 février, les 5 et 19 mars 2005. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145).

Info et inscriptions : 02/479.92.75 (asbl Humania) ou 02/479.63.42 (Déa Delbrouck, sophrologue et animatrice des ateliers)

Café famille

Echange et débat sur un thème relatif à la famille. Le 3ème mercredi de chaque mois de 20 à 22h. Avec Paula Peters, comportementaliste. Dans l'espace bar du Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145).

Le 15 décembre 2005 : "L'enfant : quand il arrive au milieu du couple, comment réagit-on ?"

Info : 02/479.92.75

Les prochaines conférences de l'Antenne Interuniversitaire

Les conférences de l'Antenne Interuniversitaire UCL/ULB de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles seront présentées à 14 heures 30 dans la Salle communale des Fêtes de Jette, place Cardinal Mercier, n° 10.

Judi 16 décembre 2004 : «Stonehenge, Carnac et Wéris, préhistoire de l'astronomie» par André Koeckelenbergh, Professeur honoraire à l'ULB, Astronome.

Judi 13 janvier 2005 : «L'Europe des 25: les enjeux de l'élargissement, échecs, espérances» par Jacques Rifflet, Professeur de droit et de politique internationale.

Prix: 3,70 EUR par conférence payable à l'entrée (prière de vous présenter au minimum 1/2 heure à l'avance) ou au préalable auprès du service du 3ème Age.

Infos et inscriptions: entre 10h00 et 11h30 (sauf le jeudi : de 14h00 à 15h30) du Service du 3ème Age au Centre administratif de Jette, rue Henri Werrie 18/20 (1er étage - bureau 130) - 02/423.12.66.

L'école Vanhelimont s'étend Deux pays, deux écoles... un projet

Le 19 novembre dernier, l'Echevin du Patrimoine communal André Liefferinckx et l'Echevin de l'Enseignement francophone Didier Paternotte ont posé la première pierre de l'extension de l'école Vanhelimont. La nouvelle aile, située le long de la chaussée de Jette, comportera une salle polyvalente qui servira notamment de réfectoire et de lieu de rassemblement, six locaux de cours et des sanitaires.



L'école compte actuellement dix classes primaires et sept classes maternelles, pour un total de 351 élèves. Grâce aux locaux supplémentaires, les enfants et les enseignants pourront être accueillis dans de meilleures conditions. Cette extension dont le coût est estimé à 729.417,93 EUR est subsidié à concurrence de 547.217,31 EUR. La durée des travaux qui ont débuté en mai 2004 est fixée à 360 jours ouvrables. Le chantier devrait dès lors être terminé pour fin 2005.

Début novembre, une délégation de notre école communale Clarté a passé onze jours au Burkina Faso, dans le cadre d'un projet de coopération équitable avec l'école de Laye. Le Burkina Faso, petit pays d'Afrique de l'Ouest, s'étend sur une superficie égale à huit fois la Belgique, pour une population équivalente à la nôtre. Ce pays compte parmi les plus pauvres du monde. L'espérance de vie ne dépasse pas 42 ans, tandis que plus de la moitié des enfants ne sont pas scolarisés.



Les hasards de la vie ont amené le directeur de l'école Clarté Luc Gewelt à faire la connaissance d'un étudiant burkinabé, contact qui a débouché en 2003 sur une mission exploratoire à Laye, bourgade située à 30 kilomètres de la capitale Ouagadougou. Cette mission a permis de jeter les bases d'un projet de coopération entre l'école publique burkinabé et l'école Clarté. L'école de Laye accueille actuellement 450 enfants, répartis en six classes de 70 à 80 élèves. Les besoins les plus urgents cernés sur place sont les fournitures scolaires, la santé, les échanges pédagogiques et la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants, notamment des filles.

Dès septembre 2004, l'école Clarté a acheté sur place des fournitures scolaires de base, faisant ainsi tourner l'économie locale. Suivant le même processus de coopération équitable, chaque enfant a reçu un tee-shirt aux couleurs de l'école, tandis qu'une coopération médicale prenait peu à peu forme en collaboration avec le dispensaire du village.

La délégation jettoise qui s'est rendue à Laye en novembre dernier était composée du directeur de l'école Clarté, d'enseignantes et du président de l'association des parents. L'échevin de l'Enseignement francophone

Didier Paternotte avait tenu à se joindre à eux pour marquer son soutien au projet et attester de l'intérêt de la commune de Jette. Ce voyage fut l'occasion de faire parvenir aux enseignants burkinabé du matériel pédagogique (livres, dictionnaires, stencileuse), sportif (ballons, équipement, jeux) et des vêtements rassemblés par les familles de notre école. Les bases du projet de coopération entre les deux écoles ont en outre été confirmées et précisées. Les différents partenaires (l'école Clarté, l'association des parents de l'école, l'échevinat de l'Enseignement et l'asbl Pierre Angulaire) financeront plusieurs actions annuelles : fourniture de cahiers et de tee-shirts aux élèves et aux enseignants de l'école de Laye, prise en charge des soins de santé des élèves, échange et correspondance pédagogiques entre les élèves et les enseignants des deux écoles. D'autres actions sont encore à l'étude, tels le parrainage d'élèves et la mise en route du potager pour les initier à la technique du maraîchage.

Aux aspects pratiques liés à la mise en oeuvre du projet s'ajoutent des contacts humains et des émotions partagées que la délégation de l'école Clarté a ramenés dans ses bagages, avec l'enthousiasme nécessaire pour mener ce projet à bien.

Un tilleul pour les droits de l'enfant

Ce vendredi 19 novembre, dans le cadre de l'opération 'Plantez un arbre pour les droits de l'enfant', quelque 150 communes, dont Jette, ont répondu présent à l'appel lancé à travers tout le pays à l'occasion de la célébration de la 'Journée des droits de l'enfant'. En effet, les élèves des écoles primaires Champs des Tournesols, Vanhelimont, Van Asbroeck, Jacques Brel, Clarté, Dielegem et Aurore ont bravé le froid hivernal pour venir planter, dans le parc roi Baudouin, un tilleul d'environ 3 mètres de haut. En présence de Didier Paternotte, échevin de l'Enseignement francophone, les enfants ont récité, tour à tour, un texte déclinant le message suivant: 'Chaque enfant a le droit de vivre sur leur planète dans un environnement propre'. Par la suite, les petits jardiniers en herbe ont bêché pour planter l'arbre, symbole de pérennité et de respect de l'environnement, à quelques mètres du buste du Roi Baudouin.



Stages de Noël

Centre de formation sportive

Le Centre de Formation Sportive propose différents stages sportifs et culturels pour les enfants et les jeunes de 3,5 à 16 ans.

Stages proposés du 27/12 au 31/12

Bande dessinée (9 à 16 ans), circ'mômes (5 à 7 ans), danse africaine (7 à 14 ans), danse jazz (6 à 14 ans), football (6 à 12 ans), hip-hop (à partir de 12 ans), immersion néerlandais (8 à 14 ans), multisports (5 à 12 ans), photographie (8 à 16 ans), psychomotricité (3,5 à 5 ans), psycho-aqua (3,5 à 5 ans), stage 8-12 ans (8 à 12 ans), technique de cirque (8 à 12 ans), théâtre (6 à 12 ans).

Stages proposés du 3/01 au 7/01

Danse afro-latino (7 à 14 ans), danse jazz (6 à 14 ans), dessin animé (8 à 16 ans), escrime (8 à 14 ans), football (6 à 12 ans), immersion néerlandais (8 à 14 ans), multisports (5 à 12 ans), psycho-aqua (3,5 à 5 ans), psychomotricité (3,5 à 5 ans), stage ado (12 à 16 ans), théâtre (6 à 12 ans), cours de natation (4 à 77 ans).

De 9h à 16h (possibilité de garderie à partir de 8h jusqu'à 18h, moyennant un supplément de 1,50 EUR/jour)

Prix: de 60 EUR à 115 EUR (de 75 EUR à 130 EUR pour les non-Jettois), suivant le stage et la période.

Info et inscriptions : Centre de Formation Sportive - 02/420.53.02 ou 010/22.94.93 (du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 16h30).

Aqua & Sport Kids

Les enfants de 2,5 à 7 ans trouveront des activités adaptées à leur âge chez Aqua & Sport Kids. Au programme : détente (de 2,5 à 3,5 ans), jeux (de 4 à 5 ans) et découvertes (de 5 à 7 ans).

Du 27/12 au 31/12 et du 3/01 au 7/01

De 9 à 16h (possibilité de garderie à partir de 8h jusqu'à 17h30, moyennant un supplément de 1,25 EUR/jour)

Info et inscriptions : Aqua & Sport Kids - Rue Ferdinand Lenoir, 73 - 0476/93.89.02 - fax: 02/476.93.89

Les Ateliers Betty Moerenhoudt

Les Ateliers Betty Moerenhoudt proposent des activités artistiques pour les

enfants et les adolescents de plus de 9 ans. Ils travailleront le grès selon différentes techniques : tournage, colombins, plaques, modelage, engobage sur terre crue, sculpture, bas-relief, moulage en plâtre, mosaïque et drapé sur personnage.

Du 3/01 au 7/01

De 9h30 à 12h

Prix: 70 EUR

Info et inscriptions : Les Ateliers Betty Moerenhoudt - Rue Henri Werrie, 41 - 02/427.17.23

Les Ateliers de Caroline

Des activités diverses conjuguant le bricolage, la psychomotricité et même le cirque sont proposées aux enfants de 4 à 7 ans. Différents thèmes seront abordés suivant les périodes.

Du 27/12 au 31/12 : Pôle Nord - Pôle Sud

Du 3/01 au 7/01 : Complément rouge

De 9h à 16h30

Prix: 80 EUR/semaine (75 EUR à partir du 2ème enfant d'un même ménage), possibilité de garderie à par-

tir de 7h30 jusqu'à 18h25, moyennant un supplément de 10 EUR/semaine.

Un petit spectacle de cirque ou l'exposition des bricolages aura lieu le dernier jour de la semaine vers 16h.

A l'occasion du réveillon de nouvel an, les ateliers accueilleront les enfants le 31 décembre à partir de 19h30 jusqu'au 1er janvier à 11h du matin. Souper, animations, spectacle, dj et petit déjeuner sont au programme.

Prix: 55 EUR (45 EUR à partir du 2ème enfant d'un même ménage).

Info et inscriptions: Les Ateliers de Caroline - Rue Léon Theodor, 151 - 02/461.36.90 - fax : 02/461.36.91 - gsm : 0476/73.64.83 - email: caroline@idshows.com

Le Pré en Bulles

Le Pré en Bulles emmène les enfants de 4 à 6 ans à la découverte de la nature et des activités de la ferme sur différents thèmes.

Du 27/12 au 31/12

De 9h à 16h (possibilité de garderie à partir de 8h jusqu'à 17h30)

Prix: 80 EUR

Info et inscriptions: à la Ferme pour Enfants de Jette - Petite rue Sainte-Anne 172 - 0476/54.81.99 (Nicole Mertens)

Le Centre Culturel de Jette

Le Centre Culturel de Jette organise pour vos enfants de 4 à 12 ans deux stages déclinés sur les thèmes suivants:

Du 27/12 au 31/12 : 'Noël exotique'

Du 3/01 au 7/01 : 'Nouvel an, blanc et transparence'

De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h (possibilité de garderie à partir de 8h jusqu'à 18h).

Attention : les activités se termineront à 15h les vendredis 31/12 et 7/01.

Prix : 95 EUR/5 jours (90 EUR pour le 2ème enfant, 85 pour le 3ème enfant d'un même ménage).

Info et inscriptions: Le Centre Culturel de Jette - Boulevard de Smet de Naeyer, 145 - 02/426.64.39 - fax: 02/424.17.13 - email: foy.cult.jettois@skynet.be.

Un après-midi avec Saint-Nicolas

Le 12 décembre 2004
de 12 à 18h

CONTES - GOÛTER
- DANSES - ANIMATIONS
- FRIANDISES

Entrée :

2 EUR pour les enfants
- gratuit pour les parents

A la Maison du Temps Libre
- salle CCJ

Rue Dr Charles Leemans 8
à 1082 Berchem-Sainte-Agathe

Info : 0472/82.13.76
ou 0495/62.30.38

UNE ORGANISATION DU PROJET
INTERQUARTIER DU CENTRE CULTUREL DE JETTE
ET DE LA COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-
AGATHE

Lumières de fêtes



Comme chaque année, notre commune a consenti un effort tout particulier pour illuminer les quartiers commerçants à l'occasion des fêtes de fin d'année. Depuis la fin du mois de novembre, des milliers de lampes brillent de tous leurs feux dans les rues de Jette. "Les clients des commerces jettois pourront à nouveau faire leurs achats de fin d'année dans une ambiance chaleureuse", se réjouit l'échevin du Commerce et des Animations Bernard Lacroix. Des arcades lumineuses recouvrent les trottoirs de la place Reine Astrid, de l'avenue de Laeken et d'une partie de l'avenue de Jette. Dans la rue Timmermans, la rue Léopold Ier, une partie de la chaussée de Jette et la rue Léon Theodor des motifs lumineux invitaient à la promenade. La place Cardinal Mercier, la place Werrie et les abords de la galerie Mercure n'ont pas été oubliés. Cette année, trois grands sapins de Noël se dressent sur la place Cardinal Mercier, la place Reine Astrid et le parvis Notre-Dame de Lourdes. Vivement les fêtes !

Donnez à votre rue un air de fête !

La commune a paré les places et les rues commerçantes d'habits de lumière à l'approche des fêtes de fin d'année. Et vous ? Si vous donniez à votre rue un air de fête... Il suffirait d'une guirlande lumineuse au balcon, d'une couronne de Noël sur la porte ou de quelques décorations aux fenêtres pour qu'une ambiance féerique envahisse votre quartier. Qu'on se le dise !

Au marché de Noël, vous trouverez...

Bonnets, peluches, articles lumineux, décorations (Jean-Marc Viceroy)

Cougous de Noël (Epi d'Or)

Miel (Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et Environs)

Tartes, fromages, huîtres, crustacés (Welkom)

Boudins de Noël, vin chaud (Marc Van Halen)

Bijoux, perles, articles cadeaux (Cheribibi)

Corbeilles de fin d'année : confitures, biscuits, moutardes, olives (Création Diffusion)

Advocaat, genièvre, miel (De Klok)

Articles de décoration en bois et en métal (Fillennium)

Miniatures en céramique et en cristal (Annie Reynaert)

Cidre, vins de fruits artisanaux, peckets, crêpes, cougous (Guy Reiff)

Quiches artisanales (Pascal Paladini)

Décorations de Noël, ours (Boutique Aurore)

Huîtres, champagne (Lion's Club Brussels)

Cigares, spiritueux, cadeaux (Plaisir de Vivre)

Charcuteries, fromages (Christian Degauquier)

Escargots, huîtres, moules, scampis, vins chauds et froids (Alain Coenen)

Décorations, cartes, pots, serviettes de Noël (Femmes Prévoyantes Socialistes)

Genièvre, boudin de Noël, pâtés de gibier (Jean-Paul Boelens)

Epicerie fine, alcools, chocolat (Finum)

Artisanat (Maison médicale Essegheem)

Calendriers, bics, nounours (Shapas 2000)

Artisanat d'Amérique Latine, crèches, sapins de Noël (Bochica Artisanat)

Pitta, vin chaud, liqueurs (Osman Kocaoglan)

Boudins de Noël (asbl Commerce et Marché Annuel Jettois)

Poupées, peintures (Zornel Co Ltd)

Encens, essences et accessoires (Artie's)

Statues en PVC (Rudy Rosijn)

Produits de Provence, savon de Marseille (Joël Van Vaerenbergh)

Artisanat, gravures sur verre (Roland Baert, Stéphane Beth-Kinne)

Cadeaux de Noël (Economic Center)

Artisanat, jouets en bois (Micheline Bouche)

Artisanat, bougies (Curieus, Van Brabant)

Lumières et photophores (Vie et Paysage asbl)

Alimentation asiatique, cadeaux (Thong Hing

Tong)

Barbes à papa (Van de Kerkhoven)

Epicerie fine bouche (Comptoir du Terroir)

Artisanat de Madagascar (Marie Rakoto Malala)

Corbeilles de fruits, bougies (Chez Laura)

Des associations vous attendent devant la gare...

ACCUEIL MONTFORT

(uniquement le vendredi)

Articles de décoration, cadeaux de Noël

DE SPEEGELMANNE

(uniquement le vendredi)

Stand d'information et de promotion sur le thème du dialecte bruxellois

ECOLE JOIE DE VIVRE

(uniquement le vendredi)

Cartes de vœux, bougies, dégustation de vin et de soupe

COMMISSION COMMUNALE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

(le vendredi et le samedi)

- Questionnaire sur le thème du handicap dans la ville, en vue de l'obtention par la commune de Jette du label Handycity en 2006

Déposez votre questionnaire dans l'urne !

- Distribution de la Charte communale de la Personne handicapée

- Coin dessin pour les enfants

Imagine et dessine un logo pour la Commission de la Personne handicapée !

- Boissons chaudes pour petits et grands

COLLÈGE LA FRATERNITÉ

(les trois jours)

Mini-entreprises : sous-plats et bougeoirs

PATRO L'AVEVENTURE

(les trois jours)

Information, vente, activités gratuites pour les enfants

Festival du conte

La maison de quartier L'Abordage vous invite à fêter le solstice d'hiver (la nuit la plus longue) en écoutant des contes d'ici et d'ailleurs dans une ambiance chaleureuse autour d'un goûter.

Rendez-vous le mardi 21 décembre 2004 à 16h30 à l'Abordage (rue Jules Lahaye 169).

Le Festival est gratuit. Chacun amène ce qu'il veut : biscuit, gâteau, boissons. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Pour ceux qui désirent conter, l'Abordage propose une formation gratuite. Il suffit de s'inscrire le plus tôt possible car les places sont limitées.

Pour tout renseignement : L'Abordage - tél./fax : 02/425.87.85 ou 02/425.87.86 (répondeur) - courriel : labordage169@hotmail.com

Revivons ensemble la véritable tradition de Noël !

MARCHÉ DE NOËL

Place Cardinal Mercier

Vendredi 10 décembre 2004
de 16h à 23h30

Samedi 11 décembre 2004
de 15h à 23h30

Dimanche 12 décembre 2004
de 12h à 20h

Comme l'an dernier, la place Cardinal Mercier accueillera une trentaine de chalets en bois, baignés de la douce lumière des guirlandes et des braseros. Ce marché sera uniquement accessible aux commerçants jettois, aux artisans et aux marchands ambulants qui présentent des articles ou produits de Noël.

Vous y trouverez une multitude de cadeaux à l'approche des fêtes de fin d'année. Les plaisirs du palais ne seront pas oubliés. Des dégustations et des spécialités de Noël vous seront proposées. Diverses animations sont également prévues au programme. Citons une chorale et, bien entendu, le père Noël.

Pour tout renseignement : service communal des Animations - 02/423.13.05

UNE ORGANISATION DE L'ASBL COMMERCE & MARCHÉ ANNUEL JETTOIS, PRÉSIDIÉE PAR YVES PUTZEYS, ET DE L'ÉCHEVIN DE LA VIE ÉCONOMIQUE BERNARD LACROIX, AVEC LE SOUTIEN DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

Spectacles pour les seniors

Le Collège des Bourgmestre et Echevins et Lucien Vermeiren, échevin du 3ème Age de la Communauté Française, ont le plaisir de vous annoncer les activités suivantes.

Fête de Noël le 14 décembre 2004

En cette période de fin d'année, une fête de Noël comprenant un spectacle de variétés sera organisée dans la Salle communale des fêtes située au numéro 10 de la place Cardinal Mercier. Cette fête est réservée uniquement aux Jettois.

L'après-midi sera animé par Francis Sauveur (comique), Lucy Paule (chanteuse - fantaisiste), Hans Eriksen (comédien - fantaisiste) et Marcelino (magicien).

A l'entracte, une variété de douceurs et le café vous seront offerts. L'entrée est entièrement gratuite (réservation indispensable).

Gala d'opérettes et de chansons le 19 décembre 2004

Voyage souvenir parmi les plus beaux succès de l'opérette centre culturel d'Auderghem, vous partirez de Paris et vous traverserez la France au gré de chansons immortelles pour arriver à Marseille sur la cannebière. Le répertoire interprété par les chanteurs du Centre Bruxellois de l'Opérette (CEBO), avec Brigitte Blicq, Jacqueline Grawez, Carmelina Catalano, Hans Eriksen et Jean-Benoit Duposty.

Rendez-vous à 13h30 sur la place Cardinal Mercier.

Prix : 25,50 EUR comprenant le spectacle et le transport en autocar.

Revue 2005 du théâtre des galeries le 29 janvier 2005

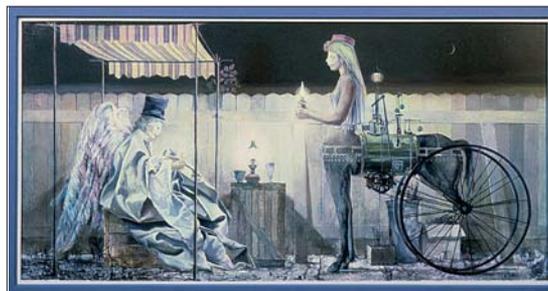
C'est un spectacle qui mélange le théâtre, le music-hall et l'humour tout en assurant le divertissement. C'est une suite rapide de sketches entrecoupée de morceaux chantés ou dansés. Imitations, parodies d'émissions télévisées, fausses interviews se succèdent dans la bonne humeur. Au programme : André Lamy, Carlos Vaquera, Maria Del Rio, Marc De Roy, Bernard Lefrancq, Angélique Leleux, Michel Hinderyckx, Elsa Erroyaux, Enaid, Nicolas Fiordaliso, Alexandra Verbeure, Bart Rogier. Dans une mise en scène de David Michels et Bernard Lefrancq.

Rendez-vous à 13h45 sur la place Cardinal Mercier.

Prix: 22 EUR comprenant le spectacle et le transport en autocar (19 EUR sans transport).

Réservation des places pour toutes ses activités : Service du 3ème Age, Centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130), rue Henri Werrie 18-20, entre 10h00 et 11h30, sauf le jeudi entre 14h00 et 15h30 - Tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem) - courriel : phellem@jette.irisnet.be

Expo Pieter-Willy De Muylder à la B'ART-b Gallery



Une très belle exposition des œuvres de Pieter-Willy De Muylder est organisée du 2 au 22 décembre à la B'ART-b Gallery. A l'occasion de la sortie d'une monographie consacrée au maître du réalisme magique, vous pourrez découvrir durant trois semaines les œuvres de cet artiste bruxellois.

La monographie retrace l'œuvre de Pieter-Willy De Muylder, le principal représentant du réalisme magique dans notre pays. Au terme de ses études à l'académie, De Muylder a rejoint les surréalistes belges, réunis autour de René Magritte. Après quelques projets communes, il a cependant quitté le groupe des surréalistes pour s'engager sur sa propre voie : celle du réalisme magique. La monographie, richement documentée et illustrée, est vendue au prix de 59,50 EUR.

Pour saluer dignement la sortie de l'ouvrage, plusieurs œuvres de l'artiste sont exposées à la B'ART-b Gallery. Pieter-Willy De Muylder sera présent le week-end.

Expo Pieter-Willy De Muylder

Du 2 au 22 décembre 2004

A la B'ART-b Gallery (rue Léon Theodor 83)

Ouvert de 14 à 18h, le dimanche de 10 à 14h, fermé le mardi

Entrée libre

Info : 02/428.92.32 - courriel : info@imagedemarc.be

B'ART-b
Gallery

AGENDA

DÉCEMBRE

Visitez le musée Magritte (à moitié prix)



Le Musée René Magritte est situé au n° 135 de la rue Essegheem, une maison que le peintre surréaliste a occupée durant 24 ans. Ce fut la période la plus créative de Magritte. Il y a produit la plus grande partie de ses chefs-d'œuvre. On retrouve dans la maison des éléments qui figurent sur plusieurs toiles : la fenêtre guillotine du rez-de-chaussée, la cheminée, la double porte en verre du salon, l'escalier, les poignées de porte, les rosaces de serrure, le lampadaire devant la façade. Vous aurez un aperçu du cadre de vie de l'artiste. Au premier et au deuxième étage du Musée, vous découvrirez la personnalité de Magritte au travers d'œuvres originales, de documents, d'objets, de lettres, de photos. Le Musée constitue un bel hommage permanent à l'un des artistes les plus géniaux de tous les temps.

Pour tout renseignement :

Musée René Magritte - rue Essegheem 135 à Jette - tél. 02/428.26.26

Ouvert du mercredi au dimanche de 10 à 18 heures

Prix d'entrée: 6 EUR - 5 EUR (jeunes de moins de 23 ans et groupes de plus de 10 personnes) - 3 EUR (sur présentation du talon ci-dessous)

Le collège des bourgmestre et échevins invite les Jettois à découvrir le musée Magritte (rue Essegheem 135 à Jette) à moitié prix. Les personnes munies du présent talon payeront 3 EUR, au lieu de 6 EUR.

Nom: Prénom:

Adresse:

Valable jusqu'en juin 2005. Un talon par famille.

Administration communale de Jette - rue Henri Werrie 18-20 - 1090 Jette

Jusqu'au 22.11 : EXPOSITION Pieter-Willy De Muylder. A la galerie B'ART-b (rue Léon Theodor 83). Ouvert de 14 à 18h - le dimanche de 10 à 14h - fermé le mardi. Entrée libre. Info : www.bart-b.com - 02/428.92.32.

Jusqu'au 30.1 : EXPOSITION "L'objet détourné(s)". A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340). Ouvert du mardi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h. Entrée : 5 EUR - enfants de moins de 12 ans et sponsors de l'Atelier : gratuit. Info : 02/424.24.12 - www.atelier340muzeum.be.

Le 9.12 : A 20h, dans le cadre du CINE-CLUB Soukirai, "Ten" de Abbas Kiarostami. Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 2,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Du 9 au 12.12 : THEATRE "Zone libre" de Jean-Claude Grumberg, par la Cie "Théâtre Osmose". Les 9, 10 et 11 à 20h15, le 12 à 15h15. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/479.68.17 ou 02/511.39.15.

Du 10 au 12.12 : MARCHE DE NOEL sur la place Cardinal Mercier. Le 10.12 de 16h à 23h30, le 11.12 de 15h à 23h30, le 12.12 de 12h à 20h. Info : 02/423.13.05.

Le 11.12 : A 20h, RECITAL DE CHANT (opéras et mélodies), organisé par l'Association musicale du Comté de Jette, avec Marcel Vanaud, baryton, et Gilberte Boucher, pianiste. A la Demeure abbatiale de Dielegem (rue Tiebackx 14). Entrée : 18 EUR - seniors : 15 EUR - étudiants : 12 EUR. Info et réservations : 02/425.13.99 ou 0497/662.633

Le 12.12 : De 12 à 18h, APRES-MIDI avec Saint-Nicolas, organisé par le Projet Interquartier du Centre culturel de Jette. Entrée : 2 EUR pour les enfants - gratuit pour les parents. A la Maison du Temps Libre (rue Dr Charles Leemans 8 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe). Info : 0472/82.13.76 ou 0495/62.30.38.

Le 16.12 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Jazz : c'est du belge, c'est du bon !" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer

145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/426.64.39.

Le 16.12 : A 14h30, dans le cadre de l'Antenne interuniversitaire, CONFERENCE "Stonehenge, Carnac et Wéris, préhistoire de l'astronomie" par André Koeckelenbergh (professeur honoraire de l'ULB, astronome). A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Le 17.12 : De 14h à 16h30, dans le cadre du cycle "Rencontres autour d'un thème", GROUPE DE PAROLES : "Bilan passé - regard d'avenir", organisé par le nouveau centre Primavera (rue S. Legrelle 48). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Info et inscriptions : 02/428.90.43.

Le 17.12 : A 14h et 16h30, dans le cadre du cycle "Voir le Monde", CONFERENCE AUDIOVISUELLE : "Inde, labyrinthe des croyances" par Michèle et Jean Meuris. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Du 18 au 30.12 : EXPO Roberto Valdès. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Vernissage le 17 décembre à 20h. Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h. Fermé les dimanches et le samedi 25 décembre. Entrée libre. Info : 02/426.64.39.

Le 19.12 : A 15h, dans le cadre des Dimanches d'Aurélien, SPECTACLE POUR ENFANTS "Chaperon Rouge" par le Traffik Théâtre. A partir de 4 ans. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée : 6 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin).

Le 21.12 : A 16h30, FESTIVAL DU CONTE. A l'Abordage (rue Jules Lahaye 169). Entrée libre. Info et réservations : 02/425.87.85/86.

Le 22.12 : A 20h, SOIREE LYRIQUE "Noël en l'Abbaye" avec Tonino Carlino, ténor, Naya Rodriguez-Castinado, soprano, et Katia Petrova, piano. A la Demeure abbatiale de Dielegem (rue J. Tiebackx 14). Entrée : 8 EUR - étudiants et 3ème âge : 6,50 EUR. Info et réservations : 02/428.71.03.

Le Centre Armillaire présente...

Ciné-club Soukirai

Le ciné-club Soukirai présente le film "Ten" de Abbas Kiarostami (2002). "Ten", ce sont dix séquences de la vie émotionnelle de six femmes et les défis qu'elles rencontrent dans une étape particulière de leur vie. Mais cela pourrait aussi bien être dix séquences de la vie émotionnelle d'une seule et unique femme.



Le 9 décembre 2004 à 20h

Au Centre culturel de Jette (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 2,50 EUR

Info : 02/426.64.39

Zone libre

Après "Dreyfus" et "L'Atelier", "Zone libre" est le dernier volet d'une trilogie de l'auteur dramatique Jean-Claude Grumberg sur le thème de l'occupation et du génocide. Le théâtre de Grumberg se veut à la fois historique et autobiographique : c'est que l'Histoire a marqué son histoire personnelle en lui enlevant son père, déporté et gazé dans les camps nazis. Il lui a fallu dix ans pour écrire la pièce. Né en 1939, il fut caché en zone libre, cramponné à la main de son frère aîné pendant toute la guerre. La zone libre, entre la Pologne rêvée de "Dreyfus" et l'atelier trop réel de son enfance, lui semblait inaccessible.

Théâtre "Zone libre" par la Cie "Théâtre Osmose"

Dans une mise en scène de France Gilmont

Du 9 au 12 décembre 2004

Les 9, 10 et 11 à 20h15, le 12 à 15h15

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservations : 02/479.68.17 ou 02/511.39.15

Cent ans de jazz

Les conférences "Cent ans de jazz" retracent l'histoire du phénomène musical jazz au travers de grands musiciens et d'instrumentistes de haute volée. Les deux compères passionnés, Louis Stevens (documentaliste) et Vicky Down (musicien) présentent de nombreux extraits musicaux, des diapos, des vidéos, des anecdotes.

Cent ans de Jazz : "Jazz : c'est du belge, c'est du bon !"

Le 16 décembre 2004 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR la séance

Info : 02/426.64.39

Inde, labyrinthe des croyances

L'Inde fascine. La technologie de pointe et la richesse la plus scandaleuse y côtoient la misère et le sous-développement. Mais au-delà de ces extrêmes, elle est source d'émerveillement. Le reportage vous emmènera vers les sites les plus extraordinaires d'un sous-continent riche de traditions religieuses millénaires : du Ladakh bouddhiste au Cachemire musulman, du Temple d'or des Sikhs aux rives du Gange hindouiste, des temples grandioses des jaïns du Rajasthan aux collines sacrées des adeptes de la non-violence du Gujarat. Avec les réalisateurs, vous partirez à la découverte de la Khumba Mela, le plus grand rassemblement hindou, ainsi que des Nihangs, les moines-soldats dépositaires des traditions guerrières de la communauté sikh. Le reportage est une immersion totale dans les mystères d'un pays laïc aux croyances multiples.



Voir le Monde : "Inde, labyrinthe des croyances" par Michèle et Jean Meuris

Le 17 décembre 2004 à 14h et 16h30

A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Info et réservations : 02/649.76.95

Chaperon Rouge

Une petite fille, un voyage, une forêt immense, au détour... le loup ! Les contes de Perrault et des frères Grimm ont servi de base au spectacle. L'histoire est racontée et mise en scène de façon presque minimaliste. Les paroles, la musique et quelques objets tissent un univers suggestif. C'est un chaperon rouge conté, bruité, mimé, musicalisé... à écouter.

Les Dimanches d'Aurélié : "Chaperon Rouge" par le Traffik Théâtre

Le 19 décembre 2004 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

A partir de 4 ans

Entrée : 6 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39



Expo Roberto Valdès

Né dans les Asturies en 1962, Roberto Valdès a gardé dans l'âme les lumières du sud. Il les restitue au bout de ses pinceaux. "Pas de détails inutiles, le regard doit glisser dans le paysage, vers la lumière", affirme le peintre. Ses pastels, ses aquarelles, ses huiles invitent à de multiples voyages, tous empreints d'une ambiance particulière. Ses maîtres se nomment Pierre Chariot ou Eric Daniëls. Son travail sur les contrastes et les couleurs complémentaires évoque d'autres grands maîtres comme Van Gogh et Monet.



Expo Roberto Valdès

Du 18 au 30 décembre 2004

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Vernissage le 17 décembre à 20h

Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h

Fermé les dimanches et le samedi 25 décembre

Entrée libre

Info : 02/426.64.39

Les Amis du Bel Canto de Jette présentent une **soirée lyrique**

Noël en l'Abbaye

le mercredi 22 décembre 2004 à 20 heures

à la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue J. Tiebackx 14)

avec Tonino Carlino, ténor,
Naya Rodriguez-Castinado, soprano,
et Katia Petrova, piano.

La jeune soprano américaine Naya Rodriguez-Castinado dévoilera différentes

facettes de son talent. Elle s'est en effet révélée une excellente actrice et a notamment tourné dans la série télévisée Walker Texas Ranger, ainsi que dans le film "Arlington Road" aux côtés de Jeff Bridges et Tim Robbins. Au programme de cette soirée lyrique de Noël : de larges extraits d'opéra (La Bohème, La Traviata,...), les mélodies de toujours (Catari, Mamma, O Sole mio, Granada, Over the Rainbow,...) et les chants de Noël traditionnels (Douce Nuit, Ave Maria, Panis Angelicus, Minuit Chrétien,...).

Entrée : 8 EUR - étudiants et 3ème âge : 6,50 EUR
Info et réservations : 02/428.71.03

L'Association musicale du Comté de Jette organise un RÉCITAL DE CHANT (opéras et mélodies)

le samedi 11 décembre 2004 à 20h

à la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Le baryton Marcel Vanaud, artiste lyrique belge de réputation internationale, sera accompagné au piano par Gilberte Boucher, pianiste et chef d'orchestre. Tous deux sont professeurs au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles.

Entrée : 18 EUR - seniors : 15 EUR - étudiants : 12 EUR

Info et réservations : 02/425.13.99 ou 0497/662.633

CONCERT ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC L'ÉCHEVINAT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE JETTE

Armillaire Blues Nights

En 2005, cinq concerts de blues électrique avec des pros et amateurs confirmés auront lieu au Centre Armillaire.

Le 14 janvier : **Mighty Roy & The Blues Dealers (chicago blues)**

Le 11 février : **Mojo Story Band (mainstream blues)**

Le 11 mars : **Bob Christopher (Brussel's Texas blues)**

Le 22 avril : **The Blue Chevy's (jump)**

Le 20 mai : **Claude Bourbon et de "The Frog with the Blues" (acoustic blues)**

Les vendredis à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39

Armillaire Jazz Nights

De janvier à mai 2005, le Centre culturel de Jette propose cinq concerts de jazz haut de gamme.

Le 21 janvier : **Giacomo Lariccio Quartet**
et le saxophoniste **Nicolas Kummert**

Le 18 février : **Ivan Paduart Quartet et la chanteuse Fay Claassen**

Le 25 mars : **Ben Sluijs Quartet**

Le 29 avril : **"Jama" - Marco Locurcio Quintet**

Le 27 mai : **"Jojoba" - Jean-Luc Pappi / Eric Fusillier Quartet**

Les vendredis à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 9 EUR - 7 EUR en prévente - sauf Ivan Paduart : 10 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39